



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 00
--	Six mois . . . . .	9 00

## ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne. . . . .	0 fr. 3
réclames, la ligne. . . . .	1 00

## DU LIBRE ÉCHANGE

Suite et fin.

Partant de ce principe, le système protecteur aboutit à des conséquences encore plus absurdes qui manquent complètement de logique. Que fait l'Etat par ses combinaisons de tarifs ? Il favorise tout simplement telle industrie aux dépens de telle autre, il limite le droit de propriété. Or il est à remarquer que les plus ardents protectionnistes sont ceux qui essaient de justifier avec le plus d'arguments la propriété. Dans leur discussions tout se brouille, tout s'enchevêtre: liberté, monopole initiatif industrielle et intervention de l'Etat.

De quel droit l'Etat intervient-il dans les questions sociales ? L'Etat serait-il un redresseur de torts comme l'ont soutenu Kant-Humbolt et Herbert Spencer ? Est-il vrai qu'il n'est que producteur de sécurité ? Borner la fonction de l'Etat au maintien de la sécurité, c'est le charger d'empêcher le mal et lui refuser le moyen d'encourager le bien, aussi nous devons au moins lui donner le droit de pousser vers les bonnes mesures, car la neutralité serait incompatible avec sa mission, mais cette impulsion n'est nécessaire qu'autant qu'elle est légitime.

Il n'est pas légitime de supposer un instant que l'Etat puisse venir dire à une catégorie d'individus, les producteurs, nous allons mettre des droits prohibitifs sur les produits étrangers de même nature que ceux que vous fournissez dans le commerce.

Vous voulez mettre du sucre dans votre thé ou votre café, le gouvernement viendra vous dire, vous ne le prendrez qu'à la Guadeloupe. « Vous ne consommerez que du bœuf français à un prix exorbitant, ainsi le veut l'intérêt d'une poignée de producteurs. Rossi. » Les consommateurs qui sont les plus nombreux, par suite les plus intéressants qu'en faites-vous ? Vous

les considérez comme des bêtes de somme taillables et corvéables à merci, vous estimatez qu'ils ne paient pas encore assez d'impôts, vous les accablez sous le fardeau toujours croissant des contributions de toute nature pour arriver à un résultat unique. Combler les déficits budgétaires, faire face à des besoins factices superflus, telle est votre devise; et alors vous mettez en vigueur des tarifs douaniers.

Il est honteux pour un peuple d'arriver en 1892 à de telles conséquences. Nous vivons dans un siècle abâardi où il est bon d'encourager le plus possible la lutte pour la vie. Si vous ne produisez pas assez pour satisfaire les besoins des êtres, il faut les supprimer, ces êtres. Il faut appliquer la loi de la sélection, ou ce qui est préférable essayer de produire davantage et à bon marché, mais au moins respectez la liberté de ceux qui restent.

« Le système prohibitif peut se résumer ainsi : paralyser certaines industries, certains emplois de capitaux, certaines applications du travail, et dans cette préférence (chose bizarre à dire) avoir soin de choisir les industries les moins profitables au pays. Rossi. »

Aussi nous n'hésitons pas à conclure que le libre échange est le seul système commercial qui puisse aujourd'hui être appliqué par les nations, et notre conviction est qu'avant peu de temps, tous ces tarifs prohibitifs édifiés avec tant de peine tomberont d'eux-mêmes par la force des choses.

A\*\*\*

Vendredi dernier 24 du courant, vers 7 heures du soir, le « Progrès » conduisait notre sympathique inspecteur primaire, secrétaire-général de la direction de l'intérieur, délégué par M. le Gouverneur à bord du « Saint-Pierre » pour y recevoir les professeurs de notre collège laïque,

Si cette arrivée se fut produite dans la journée, l'*Égalité* se serait fait un devoir de hisser son pavillon en signe de fête. Ce n'est que partie remise, espérons-le car l'inauguration du nouveau collège ne pourra se faire sans une certaine solennité.

En effet les faits qui se sont passés, la semaine dernière, à l'école communale, dirigée par les frères, fait qu'*l'Égalité* a été un argument nouveau qui est venu grossir la multitude de ceux déjà produits, en faveur de l'enseignement laïque.

Oui, messieurs les universitaires, soyez les bienvenus, vous êtes appelés à rendre à notre chère colonie un service des plus importants.

Chez vous au moins, nos enfants n'apprendront pas l'art de mentir et de calomnier, ils ne seront pas abrutis par des idées rétrogrades, leur jugement ne sera pas faussé à chaque instant, ils ne seront pas poussés à la haine de ceux qui ne partagent pas vos opinions.

Ils sauront qu'un bon citoyen doit, en toutes circonstances, obéissance et respect à la loi. Ils apprendront qu'un des premiers bienfaits du gouvernement républicain est la loi de 1882 sur l'enseignement laïque, loi qui au lieu d'être scélérate est au contraire égalitaire.

Ils pourront affirmer à leurs parents que, contrairement à ce qu'on leur a dit, vous êtes tout aussi tempérants que les frères de Ploërmel et vous avez autant qu'eux de l'affection pour la jeunesse. Ils affirmeront encore que vous savez infliger à vos élèves des punitions intelligentes, au lieu de les rouer de coups comme on le prétend.

Loin de leur enseigner les principes d'athéisme, vous saurez diviser sagement le travail pour conduire ceux de vos élèves qui n'ont pas fait leur première communion, aux heures arrêtées et convenues, suivre à l'église les cours d'instruction religieuse, qui leur seront faits par nos honorables prêtres.

A ceux de cette jeunesse qui croient que vous êtes des sauvages et des barbares vous ferez bientôt comprendre qu'à chaque instant vous aurez pour eux une

s llicitude égale à celle de leurs parents qui placeront en vous leur confiance.

Certaine qu'il en sera ainsi, *l'Egalité* met ses colonnes à votre disposition, avec un vif plaisir, pour publier tout ce qui pourra concerner votre enseignement, les résultats obtenus par vos élèves dans les compositions hebdomadaires. Elle est prête à vous soutenir contre les attaques dont vous pourriez être l'objet et à lutter avec vous pour la cause du progrès, de la civilisation, de la régénération de notre colonie.

VIEUX.

Le dernier numéro de *l'Egalité* prévaut charitalement les habitants de la colonie de se presser de prendre des actions dans la nouvelle société pour l'entreprise du service postal en formation. En effet, il nous vient de source certaine que des demandes nombreuses arrivent de la métropole, et il serait désolant de voir les gros bénéfices que doit produire l'œuvre sortir de Saint-Pierre.

Au point de vue commercial, il n'y a pas à douter du succès. Si dans le principe par suite de certaines difficultés peu sérieuses une espèce de suspicion a plané, tout est dissipé à l'heure actuelle et la confiance se manifeste de plus en plus. Chacun n'hésite pas à placer ses capitaux dans une entreprise qui sera certainement très fructueuse. La simple comparaison des résultats obtenus par le "Saint-Pierre" a suffi à dessiller les yeux.

En outre de la subvention de 67,000 francs il y a lieu de considérer que les frais de la nouvelle société seront très restreints puisqu'elle s'administre elle-même, sans avoir besoin d'employés étrangers, et que le bateau sera dans des conditions bien supérieures à celles du "St-Pierre". Grâce à sa vitesse, le vapeur pourra faire dans l'intervalle de deux courriers, des voyages à Boston et à la côte anglaise où il prendra la plus grande partie du fret apporté quotidiennement par les caboteurs américains. De là un surcroit de recettes dont était privé le "Saint-Pierre", surcroit de recettes qui se traduira à la fin de chaque année par la distribution de gros dividendes.

Eh bien, ces gros dividendes, c'est à vous habitants de la colonie qu'il appartient d'en profiter. Il ne faut pas que les métropolitains en enlèvent la plus grande partie. MM. Clément, Ceccom et Revert qui sont recommandés par le r. honabilité, ont voulu faire une œuvre utile pour leurs concitoyens, utile pour leur chère colonie et pour la France, vous devez encourager leurs nobles efforts. Leur désir le plus ardent était de constituer une société uniquement Saint-Pierraise, malheureusement la situation actuelle de la colonie les met dans l'obligation d'accepter des souscripteurs de la métropole, mais ils espèrent, et nous tous avec eux, que la

plus grande partie des actionnaires appartiendra à leur cher pays.

A.

Samedi soir un magasin, construit sur pilotis près de la digue, appartenant à la maison Poirier et Dupont s'est effondré.

Depuis deux jours l'honorable M. Dupont essayait de consolider ce bâtiment, et quelques minutes avant l'accident il se trouvait encore dessous à surveiller le travail de ses charpentiers. Vers cinq heures il donne l'ordre de cesser le travail; à peine l'embarcation, qui emportait tout le personnel avait-elle fait quelques mètres, qu'un craquement effroyable se produisit. C'était le magasin qui écroutait. Nous sommes heureux de n'avoir à déplorer aucune mort; quelques instants plutôt c'eût été une véritable catastrophe. Les pertes matérielles sont relativement assez sérieuses.

L'éclairage électrique ne va-t-il pas bien iôt faire son apparition dans notre colonie?

Il serait certes bien accueilli par tous! Si une compagnie française nous trouve trop éloignés de la métropole pour étendre jusqu'à nous son exploitation, quelques lignes insérées dans un journal canadien ou américain seraient, nous en sommes persuadés, suffisantes pour nous amener de nombreuses propositions.

Il suffit uniquement qu'on sache que St-Pierre manque d'éclairage pour que, sous peu, on lui en procure, sans subvention.

La municipalité pourrait s'y prêter en n'imposant pas aux concessionnaires des conditions trop onéreuses et en leur accordant un monopole.

Deux compagnies rivales éclairent bien Sydney, pourquoi Saint-Pierre ne trouverait-il pas le moyen de traiter avec une compagnie.

Des barils d'ordure qui montent la garde à tant de portes et ornent nos rues ne renferment-ils pas trop souvent toutes sortes de matières en putréfaction qui dégagent des émanations nuisibles à la santé?

Les chats et les chiens après avoir plongé dans ces barils et les avoir le plus souvent renversés dans la rue rentrent chez leurs maîtres et se laissent caresser par les bébés.

Ne pourrait-on s'arranger de façon à faire desservir chaque quartier à jours fixes par le tombereau qui enlève ces immondices.

Son conducteur pourrait signaler son approche ou son passage à l'aide d'une corne ou d'une clochette attachée au cou du cheval ou à la votture.

De cette façon les ordures ne seraient apportées dans le baril que quelques mi-

nutes avant le passage du tombereau.

En faisant le service gratuitement et sans distinguer celui qui donne une gratification de celui qui ne peut ou ne veut la donner il serait facile d'assainir les rues et de les rendre d'un aspect plus agréable.

Il suffit d'un peu d'ordre et que cet ordre soit connu.

VIEUX.

Pour faciliter à nos concitoyens l'achat et la lecture de "l'Egalité" nous avons décidé de faire vendre notre journal dans les sues et de le faire porter chez ceux qui en manifesteraient le désir.

Nous avons inauguré ce mode de distribution jeudi et vendredi dernier et notre porteur avait une inscription sur sa casquette

Des gamins qui nous donneraient une triste idée de la civilisation de la colonie, s'ils ne faisaient pas exception à la règle, ont cru malin de poursuivre notre porteur et de le huér.

Nous les prévenons que si semblable fait se reproduit nous porterons plainte à la police et nous leur ferons attraper quelques bons petits procès-verbaux qui leur serviront de leçon.

Dimanche dernier, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro précédent, la Société musicale s'est fait entendre pendant la grand messe, à l'occasion de la Sainte-Cécile.

L'exécution a été très bonne et a fait bien plaisir aux nombreux assistants.

L'abbé Folie a, en quelques paroles bien senties, retracé la vie de cette sainte qui unissait souvent à sa voix la musique instrumentale pour chanter les louanges du Seigneur.

Romaine d'origine, elle épousa contre son gré un païen du nom de Valérien.

L'histoire, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, nous raconte qu'elle convertit son mari le jour de ses noces et lui fit respecter son vœu de virginité après avoir adressé à Dieu, pendant la cérémonie nuptiale, un chant d'amour et lui avoir dit: «faites Seigneur que mon cœur et mes membres restent immaculés afin que je ne sois pas confondue avec les méchants».

Sa virginité fut ainsi protégée contre les transports d'un époux amoureux.

C'est égal le pauvre Valérien a du la trouver mauvaise!

On pourrait compter les maris qui de nos jours accepteraient de telles exigences.

Il est vrai qu'il y a 2122 ans de cela et que depuis lors l'Evangile nous a dit «croissez et multipliez» or qui veut la

fin doit admettre les doux moyens !

Raphael a représenté la sainte debout ayant près d'elle St-Augustin, St-Paul, St-Jean et Ste-Madeleine, levant les yeux au ciel et écoutant avec ravissement un concert chanté par les anges.

Se trouvaient à ses pieds une basse, un triangle, un tambour basque, des cymbales et un orgue.

Un sculpteur contemporain, Louis Auvray, a fait une jolie statue de Sainte-Cécile que nous avons souvent admirée dans l'Eglise Saint-Nicolas à Valenciennes. Sainte-Cécile mourut en Sicile en 190.

Valérien n'a pas laissé de postérité.

Vieux.

## LA TRANSPORTATION ET LA COLONISATION PÉNALE

Au moment où M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, attire l'attention de la Commission extra-parlementaire pénitentiaire sur le régime des condamnés par une remarquable circulaire, qui a valu à son auteur des critiques non fondées et des éloges mérités, M. G. Pierret, ancien avocat de Gayenne, actuellement président de tribunal, publie chez MM. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, à Paris, une étude consciencieuse et bien documentée sur la transportation et la colonisation pénale, sur laquelle nous appelons l'attention de tous les criminalistes et de tous les coloniaux.

Dans une excellente préface, M. Pierret déclare que « l'insuccès de la colonisation pénale, depuis 1834, ne doit pas être attribué seulement à l'insuffisance des règlements, mais à la mauvaise direction donnée par les administrations locales aux forces de la transportation ». C'est pour établir cette affirmation et, aussi, pour démontrer que si la colonisation pénale n'a pas eu un réel succès à la Guyane, la faute n'en est pas au climat de ce pays, que M. Pierret a écrit ce travail.

Nous n'entrerons pas dans la discussion des arguments qu'il fournit à l'appui de sa thèse; nous tenons à dire seulement que, quoique nous ne partagions pas son opinion, nous reconnaissons que l'étude de M. G. Pierret nous a vivement intéressé et qu'elle révèle chez son auteur un réel talent de jurisconsulte.

## CONSERVATION DU POISSON.

Conservation du poisson. De curieuses expériences se font en ce moment en Belgique pour arriver à la conservation temporaire du poisson frais. Le plus important des avantages qui résulteront de l'application des procédés de conservation reconnus bons, est que les pêcheurs resteront plus longtemps en mer et pourront se rendre dans les endroits plus poissonneux et poursuivre le poisson qui tend à diminuer le long des côtes.

Les expériences ont lieu sous les auspices des associations commerciales d'Ostende, d'Anvers, avec un caractère en quelque sorte officiel. Les procédés employés consistent à soumettre le poisson et même

tous les produits d'origine organique, à une réaction violente, en vase clos, à l'aide d'acide chlorhydrique sur un carbonate alcalin.

## SCÈNES DE LA VIE ST-PIERRAISE.

La maîtresse — Vous êtes anglaise et vous voulez vous placer.

La bonne — Oui, madame.

La maîtresse — Savez-vous faire la cuisine?

La bonne — Oh! certainement. Je ne me donne pas comme bonne cuisinière, mais je sais faire le courant.

La maîtresse — Savez-vous ce que c'est qu'une blanquette de veau?

La bonne — C'est un fricot.

La maîtresse. — Et un poulet en frit-cassée?

La bonne — C'est encore du fricot.

La maîtresse — Parfaitement. D'ailleurs, nous ne sommes pas difficile sur le rapport de la nourriture. Ce sur quoi je suis exigeante, c'est sur la propreté du ménage. Ecoutez bien ce que vous aurez à faire. Vous vous levez à 6 heures du matin et vous faites le premier déjeuner, thé, chocolat ou café au lait. Vous balayez les chambres et vous faites les lits. Nous ne sommes que huit. Ce sera vite bâclé. Après cela, vous allez chez le boucher où vous ne prenez que les bons morceaux. Le déjeuner est pour midi. Dans la journée, vous vous occupez soit à raccomoder, soit à blanchir, soit à repasser. Tous les samedis, vous lavez la place. Je suis d'une propreté méticuleuse, ne l'oubliez pas. Nous dinons à 6 heures. Après le dîner, vous lavez la vaisselle et dans la soirée, pour que vous ne restiez pas les bras ballants, je vous apporterai de la laine pour tricoter. Ça vous va-t-il?

La bonne — Oui, Madame. Je vois que je n'aurai pas le temps de m'ennuyer chez vous.

La maîtresse souriant — Un dernier mot: je n'aime pas les coquines,

La bonne — Sur ce point, madame peut être tranquille. Je ne peux pas souffrir les hommes.

La maîtresse — Je vous en félicite, c'est une espèce dangereuse. Ainsi donc, pas de faux prétextes pour sortir le soir. Il est inutile d'inventer un baptême chez des amis, une tante malade, l'arrivée d'un cousin. Tout cela ne prendrait pas avec moi.

La bonne — Que Madame se rassure. Je suis sage. Cependant je dois prévenir Madame que je lui demanderai une soirée de libre par semaine.

La maîtresse sévèrement — Pour aller où?

La bonne — Pour aller en confesse.

La maîtresse — Ma fille, ces principes religieux vous honorent. Je crois que nous nous entendrons. (à part) J'ai trouvé une perle!

(La suite au prochain numéro).

## SINGULIER ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE.

Nous avons donné, dans le supplément de notre dernier numéro, le sujet de narration soumis à ses élèves, par le frère Louis qui est chargé du cours supérieur de notre école communale.

L'abondance des matières nous a empêché de consacrer à ce sujet le développement qu'il comportait; aussi sommes-nous forcés d'y revenir aujourd'hui.

Il est déplorable d'apprendre que ce cours supérieur qui fait partie des améliorations des plus utiles apportées dans notre colonie par notre sympathique Gouverneur Feillej, ait produit d'aussi tristes résultats que ceux que la commission d'enquête a eu la peine de constater.

Quoique âgés de 14 à 15 ans les élèves de ce cours qui coûte à l'enseignement 2,400 fr. sont d'une faiblesse excessive!

Quand, pour être agréables à leurs maîtres, ils écrivent « a bas les laïques » ils mettent un *t à bas*; on croirait véritablement qu'ils ne pensent qu'au fardeau destiné aux ânes.

Nous avons eu l'occasion de voir quelques devoirs sur ce sujet qui était un véritable plébiscite au petit pied, et nous avons relevé des idées idiotes, dues à la plus indigne calomnie.

Des élèves considèrent que l'arrivée des professeurs laïques dans notre colonie sera un grand malheur parce qu'ils « frappent quand un devoir n'est pas réussi. »

Ceux qui inculquent ces idées fausses à la jeunesse intentent car l'enseignement laïque se distingue par la douceur et l'intelligence des professeurs dans l'application des punitions, au surplus la loi de 1882 sur l'enseignement supprime les punitions corporelles.

Nous affirmons comme père de famille et comme ancien élève de collège et lycée de France que si par impossible un professeur laïque se permettait de frapper ses élèves il ne tarderait pas à avoir affaire aux parents, au principal, à l'inspecteur au recteur et à la presse.

Ceux qui laissent se glisser de semblables idées dans les narrations, en admettant même qu'ils ne les aient pas inspirées, commettent une faute grave, parce qu'ils doivent relever les erreurs, et aussi parce qu'ils doivent enseigner aux élèves le respect de leurs professeurs qu'ils portent la redingote ou la soutane.

Aussi le résultat de l'enquête a-t-il été, comme nous l'attendions, du chef de notre colonie qui sait redresser les abus et les torts sans distinction de leurs auteurs, la censure pour le frère Louis, le blâme pour le frère directeur. On croirait véritablement que ces Messieurs les frères font tout ce qu'ils peuvent pour hâter la premalga-

tion de la loi de 1882 sur l'enseignement laïque obligatoire,

Vieux.

### HISTOIRE GALANTE.

(Suite et fin).

Ce fut avec empressement qu'il la reconduisit chez elle et qu'il lui donna, en attendant le docteur, les premiers soins avec l'aide de quelques *loques à terre*.

Le veillard avait oublié son couple amoureux, et pour cette fois il bénissait la municipalité! Le malheur des uns ne fait-il pas souvent le bonheur des autres.

Ademar avait rencontré mademoiselle de Montretout. Notre curieux alla les retrouver à l'arrivée du docteur de mademoiselle Plassin.

Ademar, — Ah! je t'aime, je t'adore, ma grosse bouboule chérie ! à toi mon cœur, à toi ma vie, à toi tout....

Elle. — Taisez vous ! vous êtes comme tous les autres.... Vous les hommes, vous n'êtes que des propres à rien de propre.... Vous visez toujours au même but et quand il est atteint, adieu serments d'amour, adieu mensonges d'usage !

Ademar pensa que bien des femmes pourraient se laisser faire le même reproche, mais il ne trouva pas opportun d'exprimer sa pensée.

Mademoiselle de Montretout devint moins difficile, peu à peu, sa résistance fut nulle et Ademar était si entreprenant qu'elle recula d'un pas....

Hélas ! où tomba-t-elle ? Sur un caillou qui malgré l'amortissement du choc par tout ce que les vaches, poules, canards, oies qui fréquentent ce quartier ne portent pas au w. c. lui fit un trou profond au dessus des omoplates.

Depuis lors mademoiselle de Montretout à une préférence marquée pour les robes montantes, tout en maudissant la parcimonie municipale; enfin elle ne sort plus le soir.

Quant au bel Ademar il se console chez la petite de Saint Plantureux ou en maître très *chèque* il s'est fait précéder d'un billet... d'introduction remis à sa jeune cameriste un soir rue de Sèze, en face de quatre panonceaux.

Ce billet d'introduction souvent renouvelé lui assura le concours dévoué de la petite cameriste ainsi qu'elle s'y était engagée, verbalement mais par convention authentique passée devant notaire.

Enfin mesdemoiselles de Montretout et Plassin en âmes charitables ont ouvert une souscription pour l'achat d'un lampion destiné à l'angle de la rue de l'Ecluse.

Aplaudissons les et bissons.  
Vieux.

Nous voilà encore en pleine crise ministérielle. Le cabinet à la suite du vote de la Chambre sur l'interpellation Delahay, relativement aux scandales de l'affaire Panama a donné sa démission. M. Tirard prié de constituer un nouveau cabinet rencontre paraît-il des difficultés sérieuses.

L'abondance des matières nous oblige à remettre pour notre prochain numéro l'insertion de notre charmaute correspondante de l'article « la petite chatte sans bottes ».

L'Administrateur-gérant, A. Lemoine.

## ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, agréé, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

DE PAR LE PEUPLE LA LOI ET JUSTICE.

## VENTE DE GOËLETTE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'à la requête de M<sup>e</sup> François Le Buf, négociant, à St-Pierre, faisant élection de domicile chez M<sup>e</sup> Salomon, agréé.

En vertu d'un jugement du Tribunal de première instance de la colonie du 30 septembre dernier rendu contre les sieurs Clément Lières, armateurs, demeurant à Baie du Nord (TERRE-NEUVE) et faute par eux de payer la somme de 1,214 fr. 05 c par eux dûe, avec intérêts et frais aux termes du jugement sus daté.

Il sera procédé le lundi 5 décembre 1892, à 2 heures du soir, à l'audience des crieries de ce tribunal, séant au palais de justice à Saint-Pierre, à la première réception d'enchères pour parvenir à la vente de la goëlette *Lizzy L*, de construction étrangère, jaugeant environ 17 tonnes actuellement dans le barachois de Saint-Pierre, avec ses et agrès apparaux, saisie suivant procès-verbal de Héguy, huissier à Saint-Pierre, en date du 30 septembre dernier, sur le cahier des charges dressé par l'agréé soussigné et déposé au greffe des tribunaux de la colonie.

Deuxième mise à prix trois cent vingt-cinq francs, ci. . . . . 325 fr. 00

Saint-Pierre, le 29 décembre 1892.

L'Agréé poursuivant,  
E. SALOMON.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire, sise à Saint-Pierre, rue de Sèze.

## VENTE

SUR LICITATION

L'an 1892, le mercredi quatorze décembre, à deux heures du soir en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la colonie, le vingt et un novembre 1892.

A la requête de

1<sup>o</sup> Monsieur Laurent Slaney, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre;

2<sup>o</sup> Monsieur Richard Slaney, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre;

3<sup>o</sup> Madame Hélène Slaney, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur François Seinier, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre.

En présence de :

1<sup>o</sup> Madame Precilla Butler sans profession, Veuve du sieur Alfred Slaney, demeurant à St-Pierre prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Mary Slaney sa fille mineure;

2<sup>o</sup> Monsieur Jean-Baptiste Duhart, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre.

Le dit pris en sa qualité de subrogé-tuteur, tuteur ad hoc des mineurs Mathilde, Pierre, Joseph et Mathilde Slaney, issus du mariage des sieurs Laurent Slaney, sus-nommé et de feu dame Mary Fitzpatrick, son épouse, décédée.

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble dépendant de la communauté des époux Laurent Slaney, dont la désignation suit.

### DESIGNATION

Une propriété sise à Saint-Pierre rue Colbert, consistant en une maison, avec terrain et toutes ses dépendances, le tout borné au nord par Ollivier au sud par la rue Colbert, à l'est par Sicot et à l'ouest par madame Lorieux.

Mise à prix fixée par jugement du tribunal trois mille francs, ci. . . . . 3000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre, le 23 novembre 1893.

Le Notaire,  
E. SALOMON.

## A LOUER

Une BOULANGERIE avec ou sans matériel.

Pour traiter, S'adresser chez MM. LANDRY frères.

3-1

Saint-Pierre, — Imp. A. Lemoine